



Projet de budget 2022 de l'Etat de Vaud,
arrêté le 15 septembre 2021

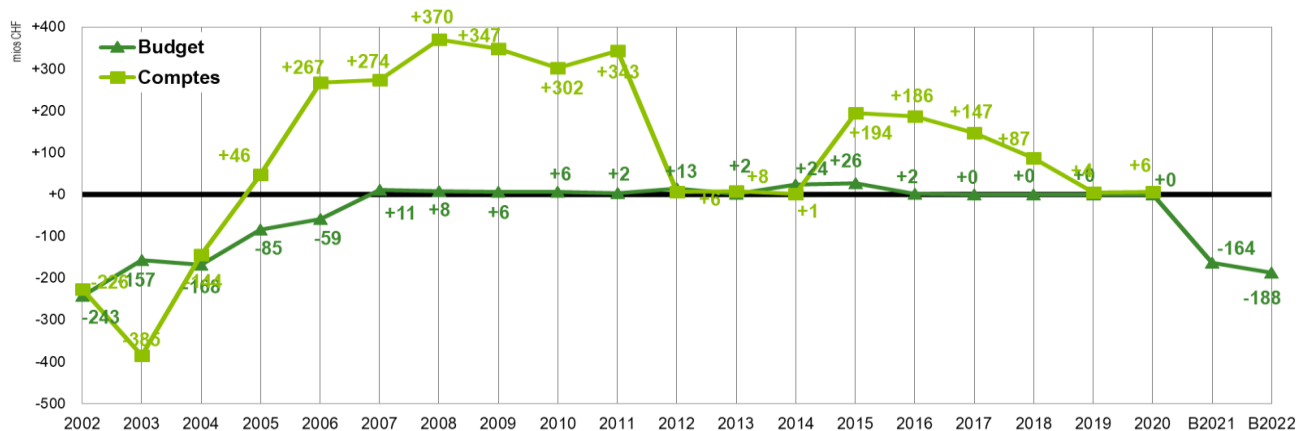
L'Etat renforce son action pour accompagner le retour à la croissance

Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures

Conférence de presse du 21 septembre 2021

Résultat de fonctionnement

- **Déficit prévu au projet de budget 2022: -188,0 mios**
- **Respect des dispositions constitutionnelles (art. 164 al. 3 Cst-VD):**
 - résultat avant amortissements positif (petit-équilibre, +12,9 mios)
- **Effets financiers 2022 de l'accord canton-communes intégrés**
- **Charges COVID-19 non portées au budget (crédits supplémentaires)**



Synthèse des charges

<i>Charges en millions de CHF</i>	Budget	Budget	Ecart	
	2021	2022	budgets 2021 / 2022	
Total des charges brutes	10'381.9	10'673.1	-291.2	2.81%

- **Augmentation maîtrisée des charges brutes dans le contexte de la crise COVID-19**
 - renforts sectoriels de l'action de l'Etat
- **Croissance des charges prévue en 2022, +2,81%:**
 - légèrement supérieure au budget 2021 (+2,55%),
inférieure aux comptes 2020 corrigés des coûts du COVID-19 (+3,0%)
 - inférieure à la croissance prévisionnelle du PIB vaudois (CREA: 3,2% en 2022)

Institutions et territoire

- **Diminution des dépenses dans les domaines des institutions et du territoire, charges brutes -11 mios (-4,0% par rapport au budget 2021), soit notamment:**
 - impact de l'accord conclu en août 2020 entre le canton et les communes (UCV) sur la participation à la cohésion sociale, les effets sont désormais intégrés au DSAS -25 mios
 - augmentation des subventions en faveur de la fusion des communes +4 mios
 - renforcement du SCTP dans le cadre de la réforme vaudoise de la curatelle (28 ETP), ainsi que régularisation de 45 ETP +3 mios
 - hausse des indemnités aux avocats d'office et des frais de contentieux et de poursuites +3 mios
 - augmentation des charges pour l'aménagement du territoire +1 mio

Formation, jeunesse et culture

- **Augmentation des dépenses dans les domaines de l'enseignement, formation, jeunesse et culture, charges brutes +93 mios (+3,0% par rapport à 2021), soit notamment:**
 - politique salariale (effets rentrée 21/22 et augmentations statutaires) +21 mios
 - création de 174,3 ETP d'enseignants (DGEO/DGEP) dont 145,8 ETP en lien avec la démographie +20 mios
 - renforts en faveur de la politique de l'enfance et de la jeunesse (socio-éducatif, ORPM) +11 mios
 - renforts en faveur de la pédagogie spécialisée, dont 16 ETP d'enseignants spécialisés et 14 ETP d'assistants à l'intégration +8 mios
 - subventions aux Hautes Ecoles (UNIL, HEP, HES cantonales) +7 mios
 - nouveau gymnase de Bussigny et extension des gymnases de Burier, d'Etoy et du gymnase intercantonal de la Broye +6 mios
 - éducation numérique et informatique pédagogique (DGEO) +3 mios

Environnement et sécurité

- **Augmentation des dépenses dans les domaines de l'environnement et de la sécurité, charges brutes +7 mios (+1,2% par rapport à 2021), soit notamment:**
 - projet ECAVENIR
(regroupement des centrales d'urgence 117, 118 et 144) +3 mios
 - création de 24,8 ETP: renforcement de la sécurité (18,5 ETP)
et exécution de nouvelles tâches à la Direction générale de
l'environnement (6,3 ETP) +2 mios

- **Augmentation des charges dans le secteur de la santé, +55 mios (+3,7% par rapport à 2021), soit notamment:**
 - groupe CHUV: hausse d'activité, investissements, formation et tâches de santé publique +20 mios
 - FHV: hausse d'activité et investissements +11 mios
 - renfort du maintien à domicile: hausse d'activité et consolidation de prestations de soins +13 mios
 - regroupement des centrales d'urgences (ECAVENIR) +3 mios
 - projets de santé communautaire et consolidation des prestations de prévention +3 mios
 - soutien au déploiement du dossier électronique du patient +2 mios

Action sociale

- **Augmentation des dépenses dans le secteur social, charges brutes +62 mios (+2,3% par rapport à 2021), soit notamment:**
 - reprise des AAS selon l'accord canton-communes +16 mios
 - PC AVS/AI (vieillesse de la population, révision LPC) +16 mios
 - adaptation du RI-CSIR +9 mios
 - subsides LAMal (y c. remboursement d'acomptes non utilisés par les assureurs et transfert de l'EVAM) +8 mios
 - aides individuelles hébergement (frais de placement handicap, addictions, PC home) +2 mios
 - subventions aux organismes et ateliers à vocation productive +6 mios
 - autres aides sociales (bourses, PC familles, insertion, CSR) +3 mios
 - subventions aux ateliers pour activité de jour et accompagnement +3 mios
 - nouveaux postes (11,8 ETP) et renfort d'auxiliaires +3 mios
 - financement résiduel des soins (augmentation de la part assureur) -5 mios

Economie, innovation et sport

- **Augmentation des dépenses dans le domaine de l'économie, de l'innovation et du sport, charges brutes +29 mios (+4,1% par rapport à 2021), soit notamment:**
 - innovation: fonds de soutien à l'innovation (8 mios) et soutien au développement économique (LADE), notamment entreprises (3 mios) +11 mios
 - économie durable: fonds de soutien à l'économie durable (5 mios), soutien aux agriculteurs, adaptation des systèmes de production aux enjeux environnementaux: biodiversité, réduction et alternatives aux produits phytosanitaires (3 mios) +8 mios
 - autres: création d'un fonds d'utilité publique LORO: sport, social, santé, culture et tourisme (19 mios), renforcement des ressources à l'état civil (4 ETP), adaptation de la subvention à l'EVAM en lien avec les flux migratoires (-10 mios, dont 4,5 mios transférés au DSAS) +9 mios

Infrastructures et ressources humaines

- **Augmentation des dépenses dans les domaines des infrastructures et des ressources humaines, charges brutes +20 mios (+3,2% par rapport à 2021), soit notamment:**
 - contribution à la FAJE pour l'accueil de jour des enfants +6 mios
 - coûts de maintenance des nouveaux projets informatiques +4 mios
 - augmentation des effectifs de 35,2 ETP, dont 20,2 ETP avec impact financier +3 mios
 - subventions aux entreprises de transport public +2 mios
 - amortissement des véhicules de l'ACV et du matériel informatique +2 mios

Finances

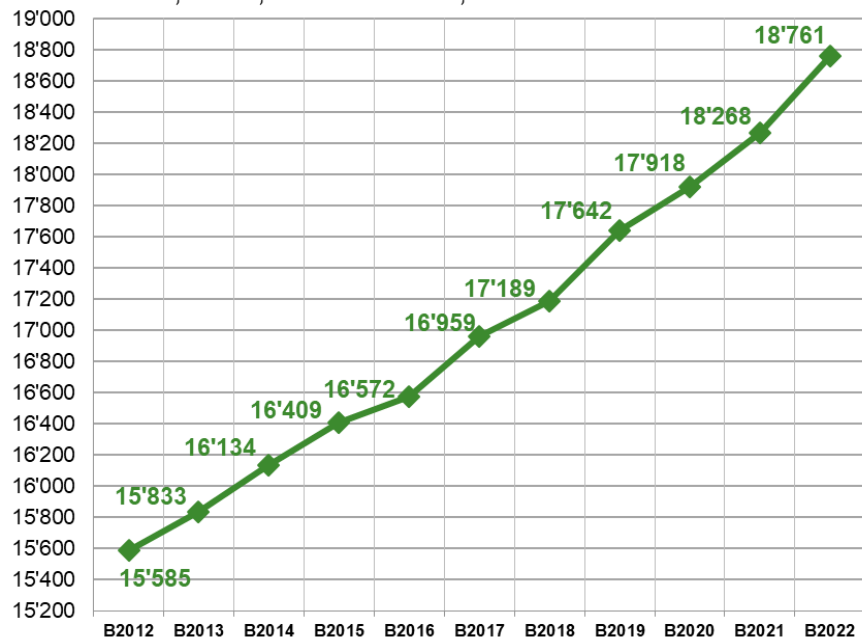
- **Augmentation des charges financières brutes +30 mios (+4,3% par rapport à 2021), soit notamment:**
 - augmentation des charges d’amortissement +27 mios
 - augmentation de la part communale aux revenus sur l’impôt des frontaliers, les gains immobiliers et la compensation RFFA +6 mios
 - création de 20,8 ETP (2,8 ETP à la DGIP et 18 ETP à la DGF) +3 mios
 - diminution en lien avec la péréquation des ressources (RPT) -7 mios

Ordre judiciaire

- **Augmentation des charges brutes de l'Ordre judiciaire +5 mios (+3,0% par rapport à 2021), soit notamment:**
 - projet RPE (renforcement de la protection de l'enfant)
création de 20,2 ETP +2 mios
 - revalorisation des postes de gestionnaires de dossiers
dans les justices de paix et les tribunaux +1 mio
 - indemnités aux curateurs et frais d'indemnisation
des avocats d'office +1 mio

Synthèse des effectifs

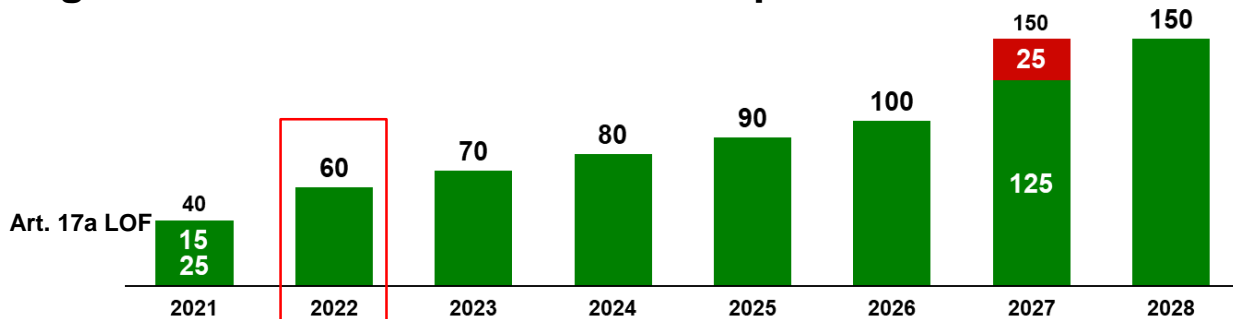
Evolution des ETP à l'Etat, non compris :
CHUV, UNIL, Hautes Ecoles, ORP et Plateforme 10



- **Augmentation totale des postes 493,8 ETP:**
 - dont 101,4 ETP de régularisation et d'internalisation, sans impact financier
- **Augmentation nette 392,4 ETP, soit +2,1% par rapport à 2021:**
 - adaptation des ressources enseignement, formation, pédagogie spécialisée +204,3 ETP
 - nouveaux postes administratifs +188,1 ETP

Effets de l'Accord UCV

- Accord d'août 2020 sur une enveloppe supplémentaire de 740 mios pour la période 2021-2028 (y c. art. 17a LOF et avancement rééquilibrage 2027), puis 150 mios pérennes dès 2028
- Impacts 2021 et 2022 pour l'Etat déjà financés par des préfinancements, respectivement 25 et 60 mios
- Avancement du rééquilibrage de 2027 financé par un préfinancement de 25 mios au bouclement des comptes 2021
- Charges des années 2023 et suivantes pas encore financées



Focus Programme de législature

Principales mesures 2022 du Programme de législature 2017-2022, charges brutes 24,3 mios:

en mios de CHF

		Budget 2022
Axe 1	1.13 Mettre en œuvre une politique environnementale cohérente	1.4
	1.9 Poursuivre le développement d'une offre d'accueil de jour collectif et familial des enfants	5.8
	1.1 Renforcer la formation professionnelle (duale et en école) ainsi que le soutien à la certification des acquis professionnels	3.9
	1.3 Accompagner la transition numérique de la société	1.3
	1.5 Renforcer la sécurité	0.7
	1.7 Renforcer la prise en charge ciblée de personnes en situation de fragilité	0.9
	1.12 Mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire définie par le plan directeur cantonal	3.0
Axe 2	2.8 Poursuivre une politique active en faveur d'une mobilité sûre et de qualité	0.9
	2.9 Elargir l'offre culturelle notamment au travers de nouvelles réalisations significatives pour le canton	2.8
Axe 3	3.2 Renforcer les liens avec les communes	3.5
	3.3 Poursuivre une politique faisant de l'Etat un employeur attractif et exemplaire	0.1
Total des mesures liées au Programme de législature		24.3

Synthèse des revenus

	Budget 2021	Budget 2022	Ecart budgets 2021 / 2022	
<i>Revenus en mios de CHF</i>				
Total des revenus bruts	10'217.7	10'485.1	267.4	2.62%
Total du groupe Impôts	5'845.0	6'057.0	212.0	3.63%

- **Augmentation des revenus totaux +2,6% (+0,9% au budget 2021)**
- **Hausse des recettes fiscales +3,6% (détails pages suivantes),**
 - y c. baisses fiscales: augmentation des déductions pour frais de garde et contribuable modeste, modification de la fiscalité des entrepreneurs (outil de travail) et de l'imposition des prestations en capital -49 mios
- **Variations des autres revenus:**
 - augmentation liée à la RPT +20 mios
 - écart sur dissolution de préfinancements affectés à l'accord UCV +35 mios
 - participation à la cohésion sociale (PCS): part des communes en diminution notamment en raison du nouvel accord -30 mios

Impôts personnes physiques

	<i>Revenus en millions de CHF</i>			
	Budget 2021	Budget 2022	Ecart budgets 2021 / 2022	
Impôt sur le revenu	3'581.0	3'722.4	141.4	3.9%
Impôt sur la fortune	673.0	690.0	17.0	2.5%
Impôt sur les gains en capital	200.0	175.0	-25.0	-12.5%

- **Hausse de l'impôt sur le revenu +3,9% (-1,1% au budget 2021):**
 - y c. augmentation des déductions frais de garde et contribuable modeste
 - prise en compte des perspectives économiques favorables et augmentation du nombre de contribuables en lien avec la démographie
- **Hausse de l'impôt sur la fortune +2,5%:**
 - y c. baisse sur la fiscalité des entrepreneurs (outil de travail)
- **Baisse de l'impôt sur les gains en capital -12,5%:**
 - réduction de l'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance de 1/3 à 1/5

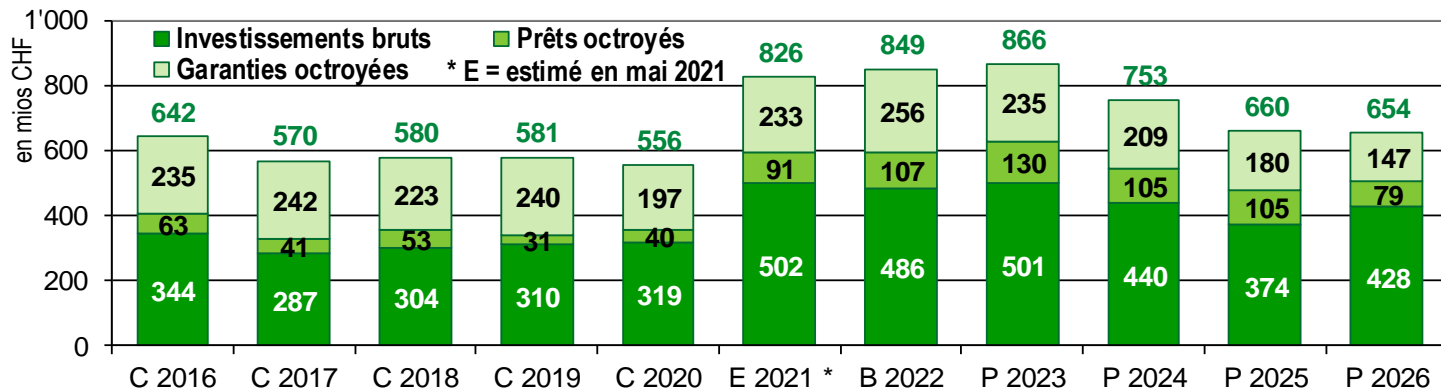
Impôts personnes morales

<i>Revenus en mios de CHF</i>	Budget 2021	Budget 2022	Ecart budgets 2021 / 2022	
Impôt sur le bénéfice	375.0	446.0	71.0	18.9%
Impôt sur le capital	73.0	74.0	1.0	1.4%

- **Hausse des impôts sur le bénéfice et le capital:**
 - prise en compte des perspectives économiques favorables
 - mais incertitudes sur les résultats des entreprises en 2020 et 2021, taxés en 2021-2024, en lien avec la crise COVID-19

Investissements bruts

- **Investissement global prévu en 2022 dans l'économie 849 mios:**
 - dépenses brutes d'investissement (Etat + partenaires) 486 mios
 - nouveaux prêts octroyés 107 mios
 - nouvelles garanties 256 mios
- **Plan d'investissements 2023-2026: en moyenne 733 mios par an,**
 - pour rappel, plan climat vaudois 173 mios intégrés dans la planification



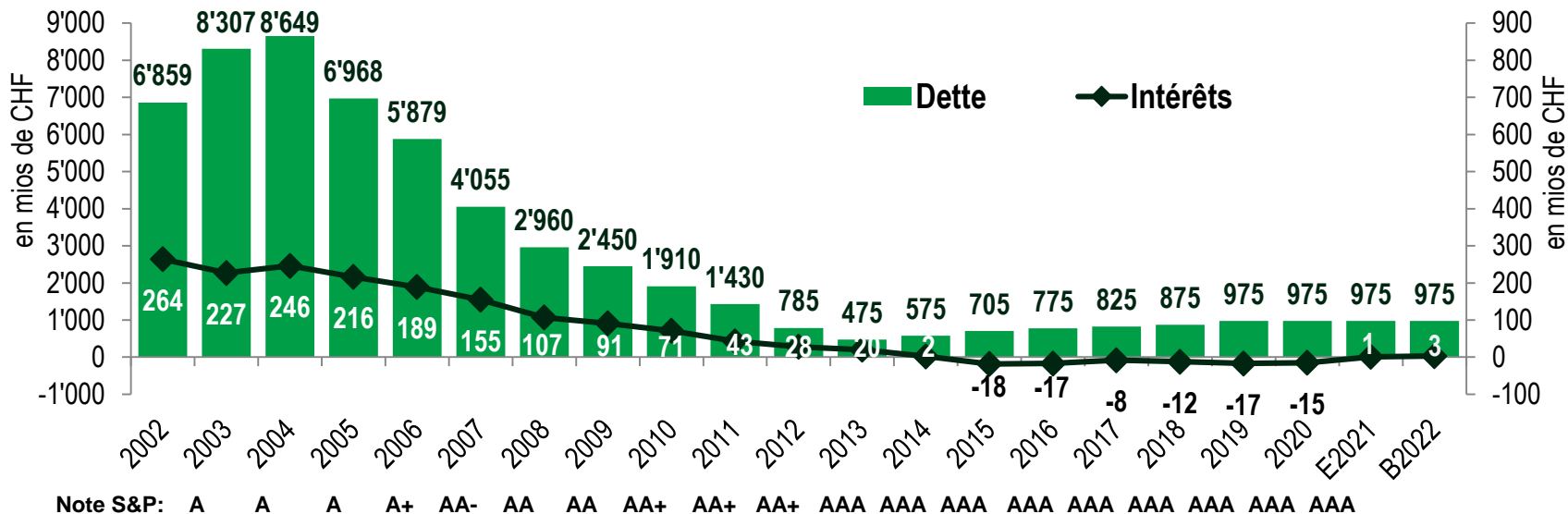
Détail des investissements

Principales mises en œuvre prévues en 2022:

		Budget 2022
		<i>en mio de CHF</i>
DIT	Mensuration officielle (8,0); aménagement locaux SAN (0,9)	10.3
DFJC	Bâtiments enseign. supérieur et UNIL (37,5); bâtiments enseign. postobligatoire (26,8); Musée Elysée et Mudac (16,9); éducation numérique (6,4)	90.4
DES	Forêts, rivières, déchets (39,9); bâtiments pénitentiaires (28,1); SSCM : infrastructures et matériel (9,3); PolCant : matériel transmission (4,6)	84.4
DSAS	BAP-aile est (7,0); CHUV : hôpital enfants (32,2); bloc opératoire BH (5,5); Cery (13,1); bâtiment oncologie (12,3); garage à ambulances (4,7); infrast. stationnaires cité hosp. (3,5)	86.8
DEIS	Agriculture (14,1); alpes vaudoises (9,1); infrastructures sportives (0,7)	23.8
DIRH	Mobilité (63,0); routes (62,2)	125.2
DFIRE	Immeubles de l'Etat : entretien des bâtiments (18,6); UNIL-Epalinges (3,4); CERN Rennaz (2,4); rénovation cures (1,8); assainissement EPO Colonie fermée (1,5)	31.7
OJV	Extension du Tribunal cantonal (8,3); réaffectation bâtiment pour Justice de Paix (1,9)	10.8
Informatique	Cyberadministration (3,4); archivage élec. et SI Archives cant. (1,8); GI pédagogie spéc. et appui form. (1,7); refonte SI DGE (1,7); informatique fiscale (1,6); refonte SI DGEP (1,3)	23.1
Total investissements bruts		486.5
Prêts	Logement (9,8); LADE (6,0); infrastructures sportives (1,4); tramway Flon-Renens t1 (71,0); tram Renens - Villars Ste Croix (6,0); tunnel LEB (6,0); autres pour transports publics (6,8)	107.0
Garanties	Logement (13,0); institutions spéc. (16,3); ESSC St-Loup (8,0); établissements sanitaires (148,9); LADE (4,0); LARA (1,0); soutien à l'industrie (1,0); transports publics (63,8)	256.0
Effort global d'investissement		849.5

Dette et intérêts

- Stabilité de la dette prévue en 2022 à 975 mios malgré le déficit budgétaire et les investissements



Risques et incertitudes

- **Retour de l'inflation**
- **Impacts des mesures sanitaires et économiques induites par le COVID-19:**
 - engagements cantonaux COVID-19 pour 521 mios aux comptes 2020 et 302 mios déjà engagés en 2021, soit au total 823 mios
 - cas de rigueur octroyés à hauteur de 317 mios, risque de contestation à posteriori de la Confédération (principal payeur)
 - effets sur le revenu des personnes physiques et le résultat des PME et indépendants avec une pression sur les recettes fiscales
 - coûts sociaux à moyen terme
- **Niveau historiquement élevé des marchés financiers et appréciation du franc suisse**

Risques et incertitudes (suite)

- **Subsides à l'assurance-maladie**, nouveau modèle RIE III vaudoise (10%), augmentations de primes, baisses de revenus de certains contribuables et déductions fiscales liées à la LAMal
- **Initiative «SOS Communes»**, 300 à 350 mios
- **Part cantonale à l'impôt anticipé**, 35 mios.
- **Initiative fédérale pour un financement moniste des soins**, 100 à 200 mios.
- **Initiative populaire «Pour le couple et la famille, non à la pénalisation du mariage»**, 30 mios
- **Initiative parlementaire «Changement du système d'imposition du logement (valeur locative)»**
- **Projets fiscaux de l'OCDE**, transfert du droit d'imposition vers les états du marché (pilier 1) et taux d'imposition minimum GLOBE (pilier 2)
- **Projet fédéral «Stabilisation de l'AVS» (AVS 21)**, relèvement taux de TVA, 8 mios

Commentaires

- **Le Conseil d'Etat renforce les prestations à la population et positionne avantageusement le canton face aux défis à venir.**
- **Il consolide les moyens à disposition, en phase avec la sortie de pandémie et la croissance économique et démographique.**
- **Il s'appuie sur des revenus en hausse, qui reflètent la reprise observée et permettent aussi de diminuer les impôts.**